Image not found or type unknown

Cession d'un fonds de commerce et droit de préemption des communes

Fiche pratique publié le **26/09/2013**, vu **653 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Toute cession de fonds de commerce ou de baux commerciaux intervenant dans le périmètre de sauvegarde du commerce de proximité, délimité par la commune, peut faire l'objet d'un droit de préemption par celle-ci.

L'étendue, le contour ou la superficie du périmètre de sauvegarde sont fixés par délibération du conseil municipal. Il peut s'agir uniquement par exemple du centre-ville, de certains quartiers ou de certaines rues.

Avant toute cession de fonds de commerce, le cédant doit déposer (en quatre exemplaires) une déclaration préalable auprès du maire de la commune de situation, au moyen du formulaire cerfa n°13644*01.

Accéder à la fiche

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés